

## **Fourniture et installation de matériel de régulation lumineuse - Marché à commandes**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon poursuit sa politique de modernisation de la régulation lumineuse.

Cela consiste notamment à modifier l'équipement actuel des carrefours (mise aux normes, amélioration du fonctionnement).

Parfois, il s'agit d'équiper de nouveaux carrefours.

Pour répondre à ces besoins, la Ville de Besançon envisage de confier les travaux correspondants à des entreprises ou fournisseurs privés par un marché à commandes sur 3 ans, avec tacite reconduction pour un montant annuel maximum de 1 050 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à m'autoriser à signer le marché à intervenir, ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 2 octobre 1997.*